



Assemblée générale

Distr. générale
10 janvier 2008

Soixante-deuxième session
Point 97 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 décembre 2007

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/62/390)]

62/21. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/60 du 3 décembre 2004, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'étudier, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, la question de la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification,

Prenant acte des deux rapports précédents du Secrétaire général à ce sujet, présentés en 1990 et 1995¹,

Rappelant qu'elle avait prié le Secrétaire général, dans la résolution 59/60, de lui transmettre le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification et que le Groupe avait l'intention d'établir un rapport tourné vers l'avenir et attentif aux nouvelles tendances et exigences,

1. *Prend acte* du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification², transmis par le Secrétaire général le 15 août 2007, constate que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par le Groupe d'experts et le recommande à l'attention des États Membres ;

2. *Prie* le Secrétaire général d'assurer à ce rapport la plus large diffusion possible ;

3. *Encourage* les États Membres à examiner le rapport et les invite à faire part au Secrétaire général de leurs observations à ce sujet ;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un récapitulatif des observations faites par les États Membres, les organes compétents des Nations Unies et les organisations créées par les traités internationaux au sujet du rapport ;

¹ A/45/372 et A/50/377 et Corr.1.

² A/61/1028.

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ».

*61^e séance plénière
5 décembre 2007*